Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026133-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 3 novembre 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**28 + 2 pouvoirs**	**23 octobre 2026**	**23 octobre 2026**

N° délibération	Objet
2026-133	**Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) - association des élus communaux à la démarche**

Le 3 novembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI
BOLAZEC : François SUET
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND, Guy DENIEL
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT, Gaëtan PEYREBESSE
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON, Marc MEQUIGNON
LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Valérie BESNARD à Guy DENIEL
Absente : Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Haud LE GOLIAS

_____

Rapporteur : Anne ROLLAND

1. Contexte et avancement de la démarche

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre de coopération entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF29), le Conseil Départemental du Finistère (CD29), Monts d'Arrée Communauté (MAC) et les douze communes qui constituent le territoire. L'objectif de la CTG est de coordonner les politiques et les actions en faveur des habitants, notamment dans les domaines des services aux familles, de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux droits.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026133-DE

Dans la perspective du renouvellement de cette convention, prévu en octobre 2027, Monts d'Arrée Communauté a engagé une démarche d'évaluation de la convention actuelle (CTG 2023-2027) et de définition des orientations qui guideront les actions des prochaines années (CTG 2028-2032).

Plusieurs travaux sont d'ores et déjà engagés où prévu dans les prochains mois :

- ✓ l'actualisation du portrait statistique du territoire ;
- ✓ la mobilisation d'une consultante pour accompagner la collectivité dans la conduite de la démarche ;
- ✓ le travail à l'élaboration d'un questionnaire à destination des habitants afin de recueillir leurs avis, leurs besoins et leurs attentes ;
- ✓ la réalisation, en décembre 2026, d'entretiens auprès des communes et des partenaires, conduits par la consultante, afin de compléter le diagnostic par une évaluation qualitative.

Des ateliers participatifs associant élus, partenaires et habitants sont également prévus en avril 2027. Ils permettront de partager les constats, de faire émerger les besoins prioritaires et de contribuer à la définition des orientations de la future CTG.

L'objectif est de disposer d'une nouvelle convention signée en octobre 2027 et d'une feuille de route opérationnelle définie d'ici la fin de l'année 2027.

2. Création d'un comité technique élargi

Afin de renforcer l'implication des communes dans cette démarche et de garantir une bonne prise en compte des réalités locales, il est proposé de constituer un comité technique élargi dédié au suivi du renouvellement de la CTG.

Cette instance se réunira trois fois d'ici à la fin de l'année 2027. Elle sera composée des deux chargées de coopération, du Président de la Communauté de communes, de la Vice-présidente en charge des services à la population, du conseiller territorial de la CAF, de la responsable du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) du secteur ainsi que d'un ou d'une représentante élue de chacune des communes du territoire (idéalement, le/la maire ou le/la adjoint.e en charge des affaires sociales).

Le comité technique élargi aura pour vocation de suivre les différentes étapes de la démarche.

Il permettra notamment :

- ✓ de suivre l'avancement des travaux et de partager les résultats de l'évaluation ;
- ✓ de contribuer à l'analyse des besoins et des enjeux identifiés à l'échelle du territoire ;
- ✓ de participer à la préparation et au suivi des temps de concertation ;
- ✓ de contribuer à la définition des priorités et de la feuille de route de la future CTG ;
- ✓ de favoriser la circulation de l'information entre l'échelle intercommunale et les communes.

La participation d'un élu de chaque commune permettra ainsi de renforcer la représentation des réalités communales et de favoriser une démarche concertée, au plus près des besoins des habitants.

La première réunion du comité technique élargi aura lieu le 18 novembre prochain.

3. Désignation des représentants des communes

Afin de permettre la constitution de ce comité, il est proposé d'inviter chaque commune membre à désigner un ou une élue pour participer à cette instance.

Cette participation doit permettre aux communes de prendre part activement à l'évaluation de la convention actuelle, à l'identification des enjeux prioritaires et à la construction des orientations futures.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe de la constitution d'un comité technique élargi dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale et d'inviter chaque commune membre à désigner un ou une élue pour y participer.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026133-DE

Le bureau, réuni le 15 octobre a donné un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve la proposition de comité technique élargi dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 4 novembre 2026